Courbevoie (92) : un jeune homme originaire du Maroc comparait devant le tribunal pour apologie du terrorisme « Son jugement est quelque peu altéré par sa débilité »

12/11/2020 à 20h49



« La France ne m'a jamais rien apporté », « Je me suis fait laver le cerveau en prison par des islamistes », « Vous allez entendre parler de moi, je vais tuer quelqu'un, tout faire exploser ». Tels auraient été les propos tenus par un résident de Courbevoie (Hauts-de-Seine) de 24 ans à trois agents du centre social de la commune, mercredi 4 et jeudi 5 novembre 2020.

[…]

« Avez-vous dit, les propos qui vous sont reprochés, Monsieur ? », demanda la magistrate au prévenu après un rappel des faits détaillé. « Non Madame. Mes propos ont été déformés », se défend le prévenu qui se lance ensuite dans de nombreuses explications peu intelligible, laissant les magistrats pantois.

[…] « **le jeune homme était venu pour obtenir une allocation alimentaire**, rapporte à la barre, l'agente du conseil départemental en charge de la détection de la radicalisation. **Le lendemain, il est revenu tenir des propos similaires, de la même manière que la veille : en étant calme et serein**. »

En plus de ces menaces de mort, le prévenu aurait également confié aux agents son point de vue sur des attentats ayant été récemment commis. « **Les attentats de Charlie Hebdo et la diffusion des caricatures de Mahomet, c'est un coup des Juifs** »

[…]

Incarcéré jusqu'en septembre dernier pour d'autres faits, ses colocataires de cellule auraient « tenté de lui laver le cerveau », l'auraient « traité de renégat de mécréant » parce qu'il n'était pas d'accord avec eux, selon lui.

[…]

L'avocat ajoute également que ni les menaces de mort, ni l'apologie du terrorisme ne sont caractérisées, du fait du caractère rapportée de ces paroles. « Il ne faut pas oublier à qui vous avez affaire, renchérit l'avocat du prévenu. **L'expertise psychologique est formelle : « Son jugement est quelque peu altéré par sa débilité ».**

À l'aide de cette plaidoirie quelque peu cynique, l'avocat espère bien que son client sera relaxé et ne sera pas condamné aussi durement que les réquisitions du parquet l'exigent […]

Une peine demandée lourde en raison du passé du jeune homme : 16 condamnations pour plusieurs menaces de mort, vols aggravés, outrages, refus d'obtempérer, appels à la rébellion, conduite sans permis, exhibition sexuelle ou encore appels téléphoniques malveillants.

Après de longues délibérations, les magistrats du siège n'ont

pas suivi totalement les réquisitions du parquet. La **relaxe pour apologie du terrorisme** a été prononcée mais l'homme a été reconnu **coupable de menaces de mort**, le condamnant ainsi à **dix mois de prison dont sept mois en sursis probatoire** de deux ans, régit par les obligations requises par le parquet.

Actu